



BAROMÈTRE SOCIAL

- RÉSUMÉ -

Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté

2020



Pour plus d'informations :

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles Commission communautaire commune
Rue Belliard 71, boîte 1 - 1040 Bruxelles
Tél. : 02/552 01 89
observat@ccc.brussels
<http://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/accueil>

Marion Englert
Tél. : 02/552 01 55
menglert@ccc.brussels

Observatorium
voor Gezondheid en Welzijn
Brussel



Observatoire
de la Santé et du Social
Bruxelles

BAROMÈTRE SOCIAL

- RÉSUMÉ -

Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté

2020

Baromètre social 2020 : Résumé

Le Baromètre social présente annuellement une série d'indicateurs qui éclairent différents aspects de la pauvreté en Région bruxelloise. Il expose la situation socio-économique des Bruxellois, et ce de manière transversale dans différents domaines de la vie.

L'année 2020 a été marquée par la crise du Covid-19 et ses importantes répercussions sanitaires et sociales. Comme développé dans ce Baromètre, les mesures prises pour endiguer l'épidémie ont eu un impact sur les personnes en situations de pauvreté et de précarité. Les premiers impacts de la crise du Covid-19 sont observables dans les différents domaines de la vie présentés dans ce baromètre : les revenus, l'emploi, l'éducation, la santé, le logement et la participation et l'intégration sociale. La Région bruxelloise, où la pauvreté et les inégalités sociales sont au départ importantes, a été particulièrement touchée par la crise du Covid-19.

La première partie de ce résumé du Baromètre social 2020 fait la synthèse du contexte et des évolutions socio-sanitaires en Région bruxelloise avant la crise du Covid-19, tandis que la seconde partie se concentre sur les premiers impacts sanitaires et sociaux de la crise du Covid-19.

Le Baromètre complet est disponible sur le site de l'Observatoire :
www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/accueil

01

Contexte en Région bruxelloise avant la crise du Covid-19

Chiffres clés

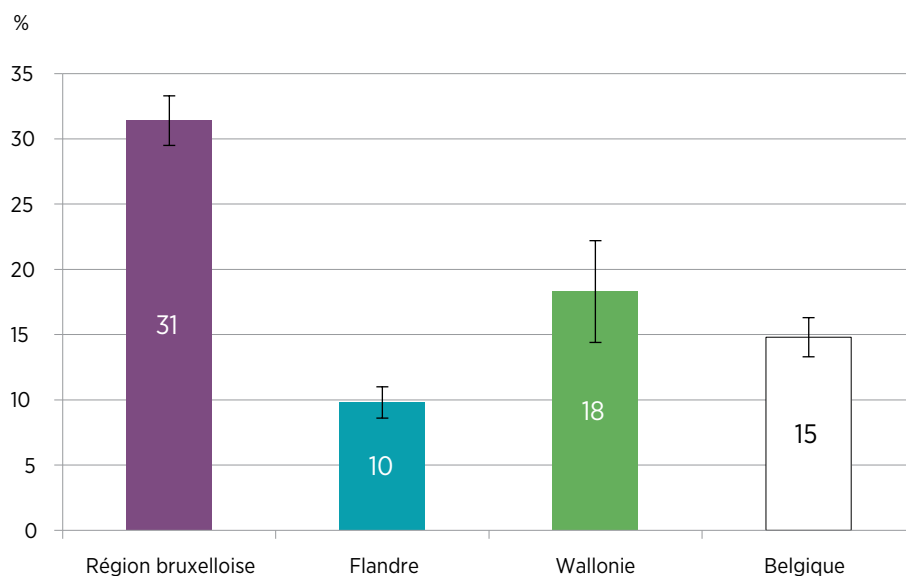
Les indicateurs de **pauvreté monétaire** indiquent qu'un grand nombre d'habitants de la Région vivent avec un revenu faible : un tiers de la population bruxelloise vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (1 230 € par mois pour une personne isolée et 2 584 € par mois pour un couple avec deux enfants). Ce pourcentage est stable depuis une dizaine d'année. Il est nettement plus élevé que dans les deux autres régions du pays (→ figure 1).

Le taux de risque de **pauvreté des enfants et des adolescents** (0-17 ans) est encore plus élevé, ce qui témoigne des difficultés financières

que rencontrent un grand nombre de familles avec enfants en Région bruxelloise : 41 % des enfants vivent dans un ménage dont le revenu se situe sous le seuil de risque de pauvreté dans la Capitale. Le taux de risque de pauvreté est particulièrement élevé parmi les personnes qui vivent dans un ménage sans emploi ou avec une faible intensité de travail. Or, en Région bruxelloise, plus d'un adulte (18-59 ans) sur cinq et plus d'un enfant (0-17 ans) sur quatre vivent dans un ménage avec une très faible intensité de travail.

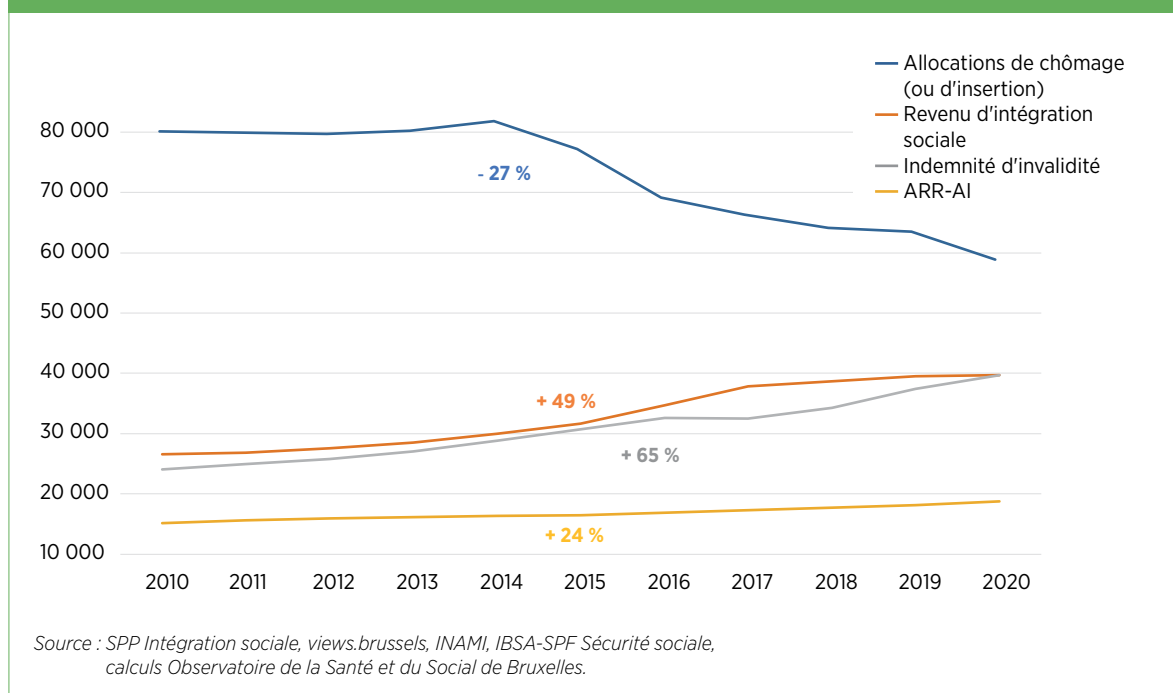
Un cinquième de la population d'âge actif (18-64 ans) vit avec une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement (à l'exception des pensions), dont la plupart des montants minimum

Figure 1 : Taux de risque de pauvreté, Belgique et régions, revenus 2018



Source : SPF Economie - Statistics Belgium, Quality Report Belgian SILC 2019.

Figure 2 : Nombre de bénéficiaires d'une allocation de chômage ou d'insertion, d'une indemnité d'invalidité, d'un revenu d'intégration sociale et d'une allocation de remplacement de revenu (ARR) et/ou allocation d'intégration (AI), Région bruxelloise, 2010-2020



sont inférieurs au seuil de risque de pauvreté. Si cette proportion est restée stable au cours des dernières années, la nature des revenus perçus indique une évolution notable : entre janvier 2010 et janvier 2020, le nombre de personnes percevant un revenu d'intégration sociale (RIS) du CPAS a augmenté fortement (+49 %), tandis que le nombre de personnes bénéficiant d'une allocation de chômage (ou d'insertion) a baissé (-27 %). Le nombre de personnes en invalidité a également augmenté de façon notable (+65 %) (figure 2). En janvier 2020, près de 6 % des Bruxellois de 18-64 ans vivent avec un revenu d'intégration sociale (ou équivalent), 5 % avec une indemnité d'invalidité, 7 % avec une allocation de chômage (ou d'insertion) et 2,4 % avec une allocation de remplacement de revenu et/ou d'intégration (pour les personnes avec un handicap).

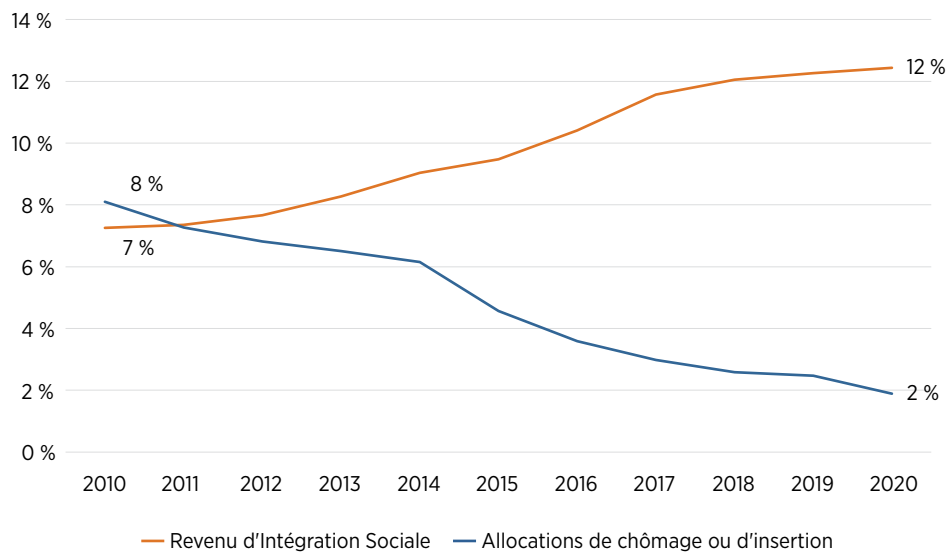
Parmi les **jeunes adultes (18-24 ans)**, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS est encore plus marquée : entre janvier 2010 et janvier 2020, leur nombre a cru de +83 %. Soulignons qu'une grande partie de la croissance du nombre de RIS concerne des étudiants. Au cours de la même période, le nombre de bénéficiaire d'une allocation de chômage ou d'insertion a baissé de -75 % dans ce groupe d'âge. En janvier 2020, 12 % des jeunes de 18-24 ans vivent avec un RIS (contre 7 % en 2010) et 2 % avec une allocation de chômage ou d'insertion (contre 8 % en 2010) (figure 3).

La baisse du nombre de personnes percevant une allocation de chômage ou d'insertion, en particulier parmi les jeunes adultes, est due en partie aux réformes successives qui ont rendu les conditions d'accès à ces allocations plus restrictives. Si certains (re)trouvent un emploi, d'autres se tournent vers le CPAS. D'autres encore se retrouvent sans aucun statut.

En Région bruxelloise, un quart des élèves qui fréquentent l'enseignement secondaire présentent un **retard scolaire** de minimum deux ans. Parmi les jeunes de 18 à 24 ans, plus d'un sur dix a **quitté prématurément l'école** sans avoir obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Quel que soit leur âge, les personnes sans diplôme du secondaire ont beaucoup de difficultés à accéder à l'emploi : 25 % des actifs bruxellois ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur sont au chômage.

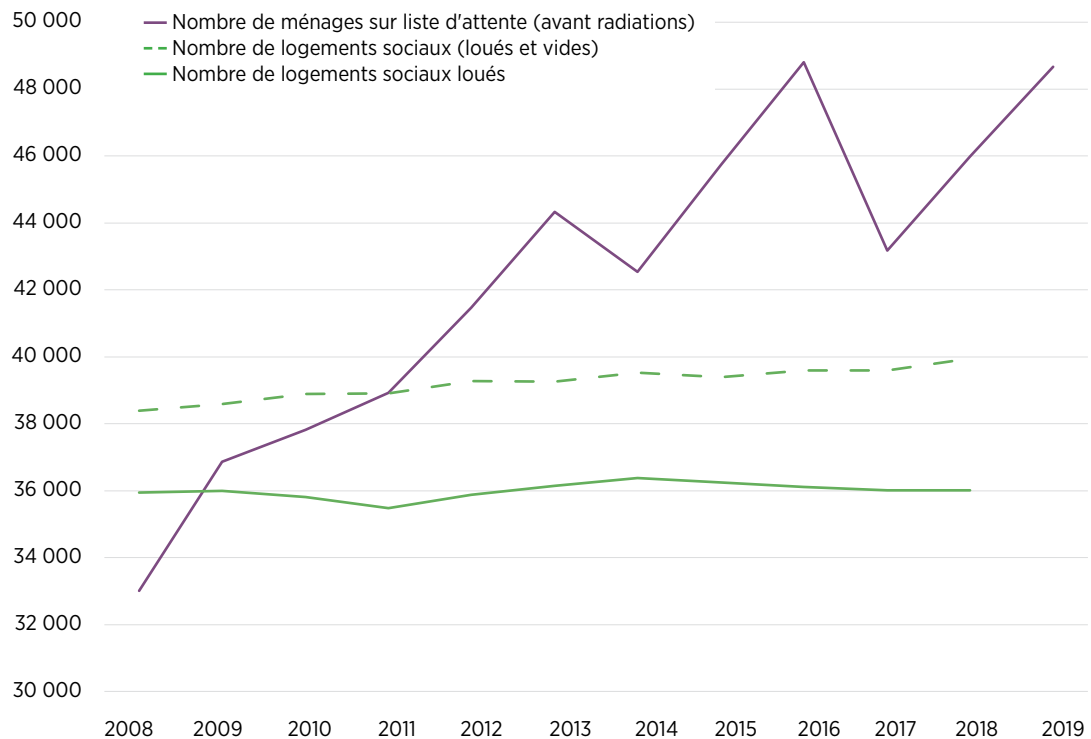
Concernant les **personnes âgées de 65 ans et plus**, 19 457 d'entre elles perçoivent la GRAPA en Région bruxelloise (dont 61 % de femmes et 39 % d'hommes). Cela correspond à 12 % de la population de 65 ans et plus, contre 9 % en 2010. Notons que le nombre total de personnes de 65 ans et plus augmente depuis 2010, et d'après les projections démographiques, il va continuer à croître de façon significative au cours des prochaines années (+11 % entre 2020 et 2030).

Figure 3 : Pourcentage de bénéficiaire d'un RIS et de bénéficiaire d'une allocation de chômage ou d'insertion dans la population de 18-24 ans, Région bruxelloise, janvier 2010-2020



Source : SPP Intégration sociale et view.brussels; SPF Economie-Statistics Belgium ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles.

Figure 4 : Nombre de ménages sur liste d'attente (avant radiations) et nombre de logements sociaux (loués et vides), Région bruxelloise, 31 décembre 2008-2019



Source : Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le **coût élevé du logement** pèse lourdement dans le budget des ménages bruxellois. L'accès au logement pour les personnes à bas revenus s'avère particulièrement difficile, dans une Région où la grande majorité des logements sont occupés par des locataires (62 %) ; en témoigne notamment le nombre important et croissant de ménages sur liste d'attente pour un logement social, qui atteint 48 675 ménages (+32 % entre le 31 décembre 2009 et 2019) (↗ figure 4). Seule moins de la moitié des demandes pour un logement social sont satisfaites. Le nombre de personnes **sans-abri** et mal logées tend également à augmenter en Région bruxelloise.

Concernant la **qualité des logements**, environ 25 % des ménages bruxellois vivent dans un logement « inadéquat » (avec soit des fuites dans la toiture, soit des problèmes d'humidité et/ou de pourriture dans les châssis ou le sol). Par ailleurs, 7 % des Bruxellois ne parviennent pas à chauffer convenablement leur logement.

Enfin, en lien notamment avec le caractère urbain de la Région bruxelloise (proportion importante de petits logements), 26 % des Bruxellois vivent dans une situation de surpeuplement dans leur logement (selon la définition de l'enquête EU-SILC). Les problèmes de qualité des logements, en particulier les problèmes de chauffage et de surpeuplement, sont fortement liés au niveau de revenu : parmi les personnes qui vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté, 13 % ont des problèmes de chauffage et 51 % vivent en situation de surpeuplement dans leur logement en Région bruxelloise (↗ figure 5).

L'accès à l'énergie et à l'eau n'est pas aisé pour une part importante des Bruxellois : près de 28 % des ménages dans la Région connaissent une certaine forme de précarité énergétique et 23 % sont en situation de précarité hydrique. Le poids des factures énergétiques et d'eau participent souvent aux situations de surendettement des ménages bruxellois.

Figure 5 : Part de la population vivant dans un logement inadéquat, ayant des problèmes de chauffage et en situation de surpeuplement dans leur logement, selon le risque ou non de pauvreté des ménages, Région bruxelloise, 2019

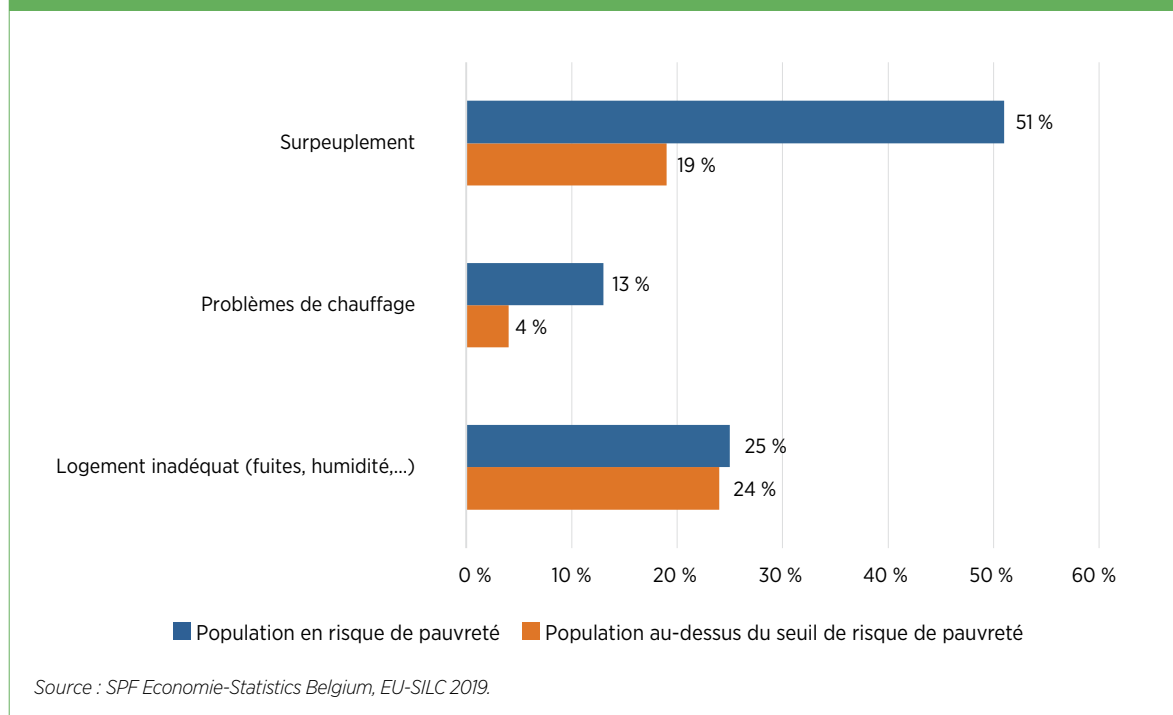
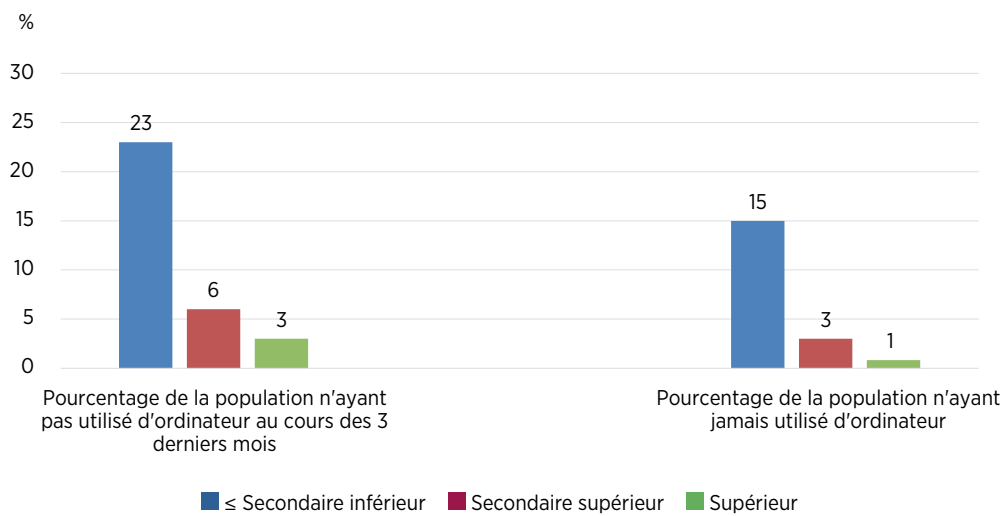


Figure 6 : Pourcentage de la population (16-74 ans) n'ayant pas utilisé d'ordinateur au cours des 3 derniers mois et pourcentage de la population n'ayant jamais utilisé d'ordinateur par niveau de diplôme, Région bruxelloise, 2020

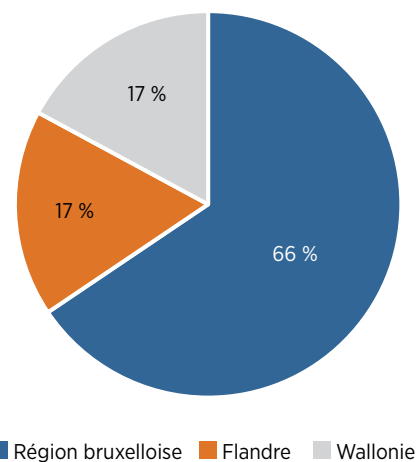


Sources : SPF Economie-Statistics Belgium, Enquête sur l'utilisation des TIC par les individus 2020.

La **fracture numérique** est présente dans la Région. Parmi les personnes faiblement scolarisées, environ 15 % n'ont jamais utilisé d'ordinateur (contre des pourcentages insignifiants pour les personnes ayant un niveau de diplôme plus élevé) (› figure 6).

Parmi les personnes « invisibles » dans les statistiques, outre les personnes inscrites au Registre de la population mais qui sont inconnues de la sécurité sociale (car elles n'ont pas ou plus accès aux droits sociaux), la Région bruxelloise compte aussi un certain nombre de personnes non inscrites au Registre de la population, notamment des personnes sans-papiers. Le seul droit auquel peuvent prétendre les **personnes sans-papiers** est l'aide médicale urgente. Le non-recours à cette aide est toutefois important. La répartition du nombre d'aides médicales urgentes (AMU) par région indique que le nombre de personnes sans-papier serait beaucoup plus élevé en Région bruxelloise que dans les deux autres régions du pays : deux tiers des AMU octroyées en Belgique le sont en Région bruxelloise (› figure 7).

Figure 7 : Répartition des Aides médicales urgentes (AMU) par région, Belgique, janvier 2020



Source : Intégration sociale, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles.

La plupart des indicateurs présentés dans le Baromètre suggèrent que la proportion de personnes en situation de pauvreté est globalement plus élevée en Région bruxelloise que dans les deux autres régions du pays. Cependant, la comparaison de la Région bruxelloise avec les grandes villes belges indique que la situation socioéconomique serait équivalente, voire plus défavorable encore dans les grandes villes wallonnes selon l'indicateur considéré. En revanche, les **inégalités de revenus** apparaissent clairement plus importantes en Région bruxelloise qu'à l'échelle des deux autres Régions et des autres grandes villes du pays.

Inégalités de santé

La situation socioéconomique des personnes influence de façon très importante leur état de santé. La grande hétérogénéité sociale qui caractérise la Région bruxelloise se reflète dans d'importantes inégalités de santé. Les **inégalités de santé** se forment tout au long de la vie, compte tenu des conditions de vie (conditions de travail, de logement, etc.) d'une part, et de l'accès aux soins de santé (curatifs et préventifs) d'autre part.

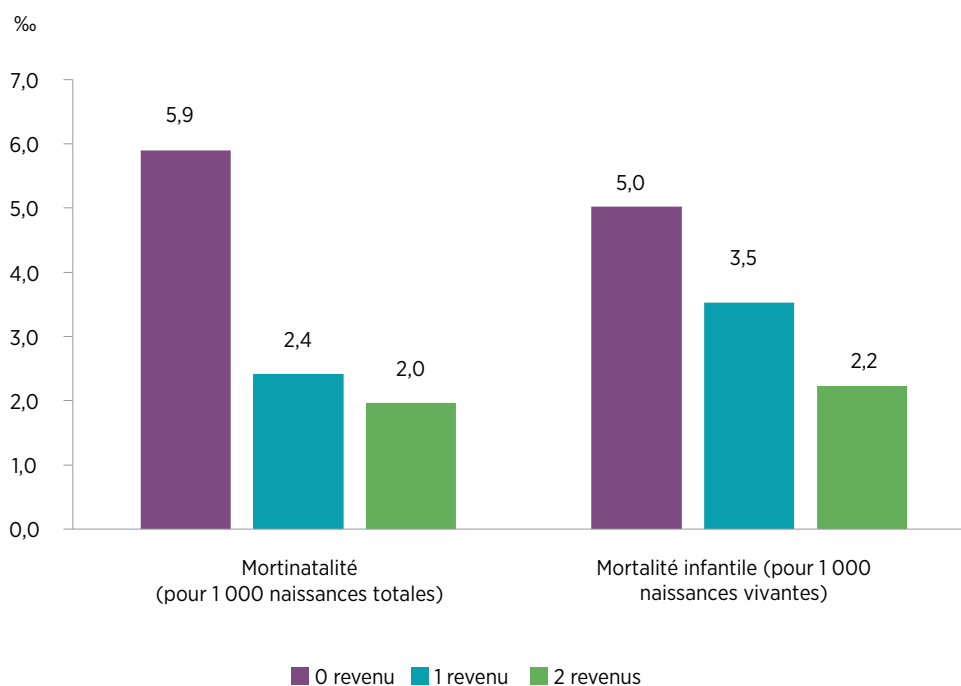
Les **inégalités en matière de mortalité** représentent le sommet de l'iceberg : entre les résidents

des communes bruxelloises les plus pauvres et les plus aisées, la différence d'espérance de vie est de 3 ans parmi les hommes et de 2,5 ans parmi les femmes. Dès la naissance, la situation sociale des parents influence la santé du nouveau-né : les enfants qui naissent dans un ménage sans revenu du travail présentent plus de trois fois plus de risques d'être mort-nés et deux fois plus de risque de décéder dans la première année de vie par rapport aux enfants qui naissent dans un ménage disposant de deux revenus (→ figure 8).

Les inégalités sociales de santé s'observent aussi au sein de la population disposant d'un emploi : le **risque d'invalidité** est plus de deux fois supérieur parmi les ouvriers que parmi les employés.

Les inégalités en termes d'**accès aux soins** sont également illustrées dans ce Baromètre : 38 % des Bruxellois présentant des difficultés financières ont dû postposer des soins pour cette raison (une proportion près de quatre fois supérieure à celle observée chez les personnes aisées). En termes de soins préventifs, en prenant comme exemple le dépistage du cancer du sein (mammographie préventive), la couverture est nettement plus élevée parmi les femmes à revenu élevé que parmi celles qui disposent de bas revenus.

Figure 8 : Taux de mortinatalité et de mortalité infantile selon le nombre de revenus dans le ménage, Région bruxelloise 2015-2018



Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Bulletins statistiques de naissances et de décès 2015-2018.

Inégalités socio-spatiales

Les chiffres globaux pour la Région bruxelloise masquent l'importance des inégalités socio-spatiales au sein de son territoire. Il existe en effet de grandes disparités en termes de pauvreté entre les quartiers et les communes bruxelloises. Les personnes en situation de pauvreté et de précarité sont en grande partie concentrées dans le « **croissant pauvre** » de la Région bruxelloise (zone formant un croissant à l'ouest du centre-ville), et ce depuis plusieurs décennies. En effet, le **revenu** médian (annuel) des déclarations fis-

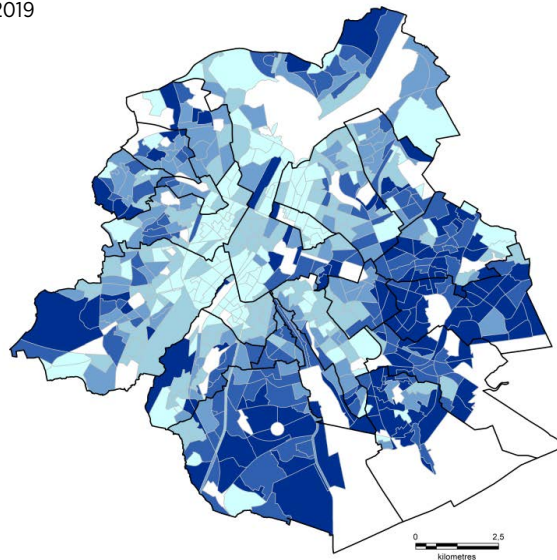
cales varie de 15 633 € à Saint-Josse-ten-Noode à 26 197 € à Woluwe-Saint-Pierre. Entre les secteurs statistiques, les différences sont encore plus marquées (→ [carte 1](#)).

Le **taux de chômage** varie également largement d'une commune à l'autre : le taux le plus élevé est observé à Molenbeek-Saint-Jean (23 %) et le plus faible à Woluwe-Saint-Pierre (8 %). Le pourcentage de personnes percevant un **revenu d'intégration sociale** (ou équivalent) du CPAS varie quant à lui de 1 % à Woluwe-Saint-Pierre à 10 % à Molenbeek-Saint-Jean.

Carte 1 : Revenu total net imposable médian des déclarations, par secteur statistique, Région bruxelloise, revenus 2018

Revenu médian des déclarations
revenus 2018, déclarations 2019

- 25 500 € - 42 300 €
- 22 700 € - 25 500 €
- 19 800 € - 22 700 €
- 17 100 € - 19 800 €
- 1 600 € - 17 100 €
- < 50 déclarations



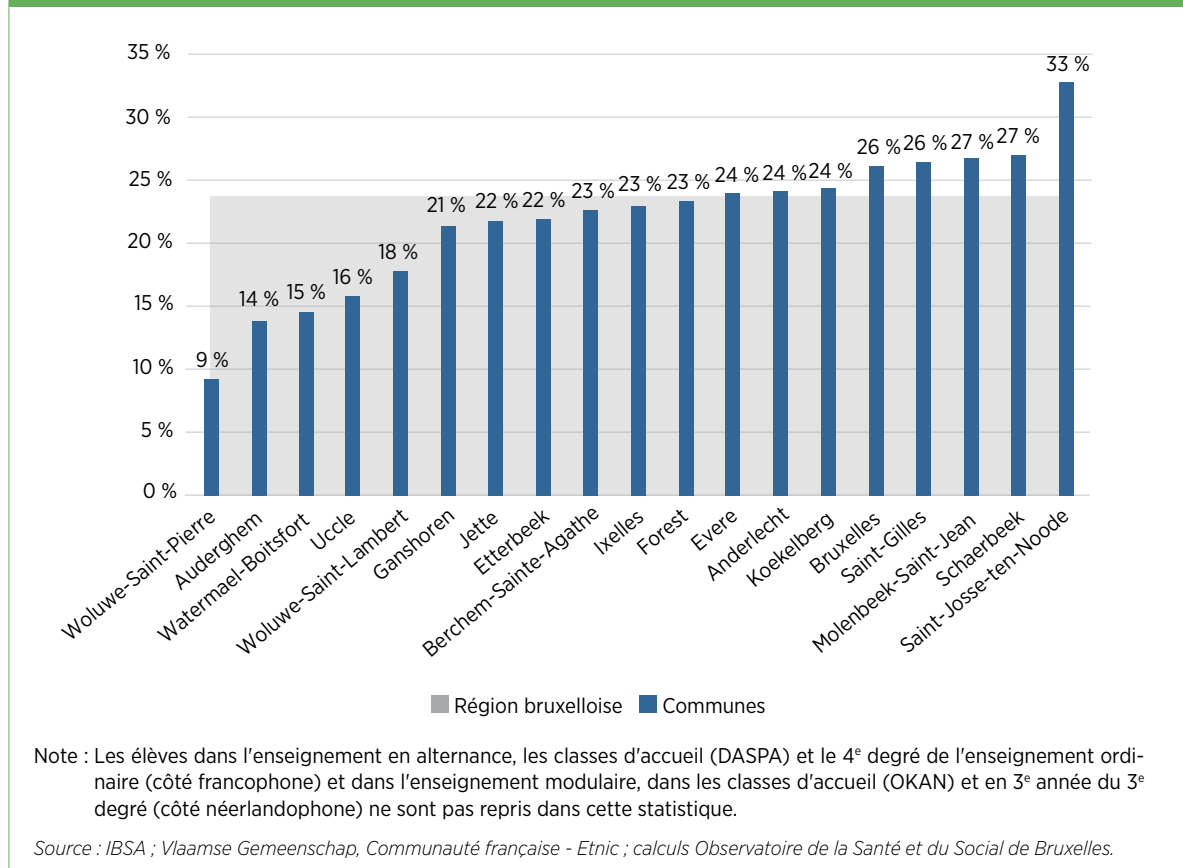
Source : SPF Economie - Statistics Belgium, Statistiques fiscales 2019. Cartographie : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles.

Par ailleurs, la proportion d'élèves présentant un **retard scolaire** varie également considérablement selon les communes (et ce dès le premier degré de l'enseignement secondaire). La proportion d'élèves du secondaire ayant au moins deux ans de retard scolaire s'élève à 33 % parmi les

élèves résidant à Saint-Josse-ten-Noode, contre 9 % à Woluwe-Saint-Pierre (↪ [figure 9](#)).

Enfin, la proportion de personnes âgées qui vivent avec la **GRAPA** atteint 26 % à Saint-Josse-ten-Noode, contre 4 % à Woluwe-Saint-Pierre.

Figure 9 : Part d'élèves de l'enseignement secondaire avec au moins 2 ans de retard scolaire, communes bruxelloises, 2018-2019



Impacts sanitaires et sociaux de la crise du Covid-19

L'année 2020 a été marquée par de grands bouleversements suite à la pandémie de Covid-19. La rapidité de la propagation du coronavirus et ses impacts sur l'état de santé de la population ainsi que les taux d'occupation dans les hôpitaux ont conduit les autorités à instaurer un confinement généralisé en mars 2020 : suspension des cours et activités dans les écoles, enseignement à distance dans le supérieur, fermeture des magasins et commerces dits « non essentiels », fermeture des établissements des secteurs culturel, festif, récréatif, sportif et de l'(ho)reca (et interdiction de telles activités y compris dans le cadre privé), limitation stricte des contacts sociaux et des déplacements, interdiction des voyages non essentiels à l'étranger... À partir de cette date, les confinements, restrictions et assouplissement ont rythmé l'année 2020 et le premier semestre de 2021, à des degrés divers en fonction des secteurs, selon les différentes vagues de l'épidémie.

Comme l'indiquent les chiffres présentés dans ce Baromètre, en Région bruxelloise, le contexte socio-sanitaire est défavorable au départ pour une partie importante de la population. Le non-recours aux droits sociaux et l'absence de protection sociale sont des situations fréquemment rencontrées au sein de la population bruxelloise. En outre, les inégalités sociales, socio-spatiales et de santé y sont marquées (cf. supra). Dans ce cadre, les impacts de la crise du Covid-19 dans la capitale sont particulièrement importants.

Impacts sanitaires

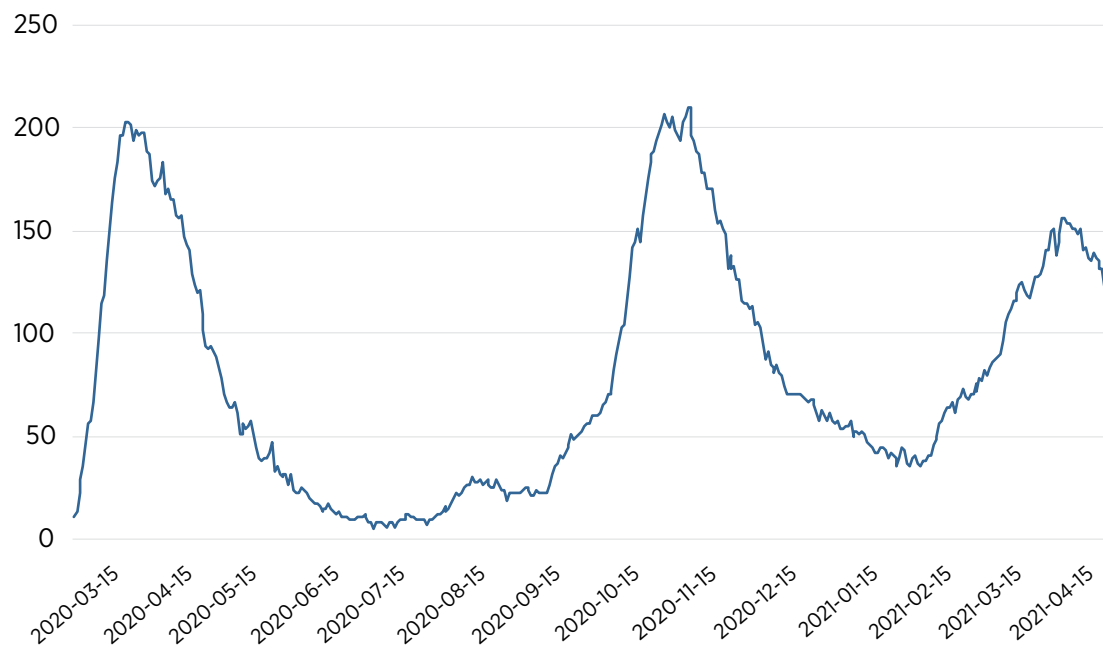
En Région bruxelloise comme à l'échelle du pays, entre mars 2020 et le 2 mai 2021, trois vagues de l'épidémie ont eu pour conséquence des taux d'occupation critiques de patients atteints du Covid-19 dans les hôpitaux et en particulier, dans les unités de soins intensifs (cf. figure 10).

Sur l'année 2020 uniquement (sur laquelle se concentre ce Baromètre), 649 223 **cas confirmés d'infection** par le SARS-CoV-2 ont été rapportés en Belgique, dont 81 655 à Bruxelles, soit près de 13 % des cas. Le fait d'exercer certaines professions, notamment une profession dans le domaine du soin, mais aussi les conditions d'existence, dont la densité de la population dans la commune de résidence ou le fait de vivre avec un nombre élevé de personnes dans le même logement, sont des exemples de facteurs qui augmentent le risque de contamination. Les communes où le nombre de cas rapportés à la population sont les plus élevés en 2020 sont certaines communes du croissant pauvre, en l'occurrence Molenbeek, Saint-Josse-ten-Noode et Anderlecht, mais aussi des communes de deuxième couronne situées au nord de la Région (Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg et Evere notamment). Les communes où le nombre de cas ont été les moins élevés sont Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem et Woluwe-Saint-Lambert.

Certains groupes sociaux les plus à risque d'être exposés au SARS-CoV-2 sont aussi des groupes souffrant plus souvent de pathologies associées à un risque plus élevé de développer une forme grave de la maladie. En effet, ces risques de **formes graves et de décès** suite au virus sont corrélés, outre à l'âge, aux facteurs de comorbidités tels que l'obésité, l'hypertension, les maladies cardiovasculaires, le diabète sucré, les bronchopneumopathies obstructives chroniques, les maladies rénales chroniques ou l'obésité.

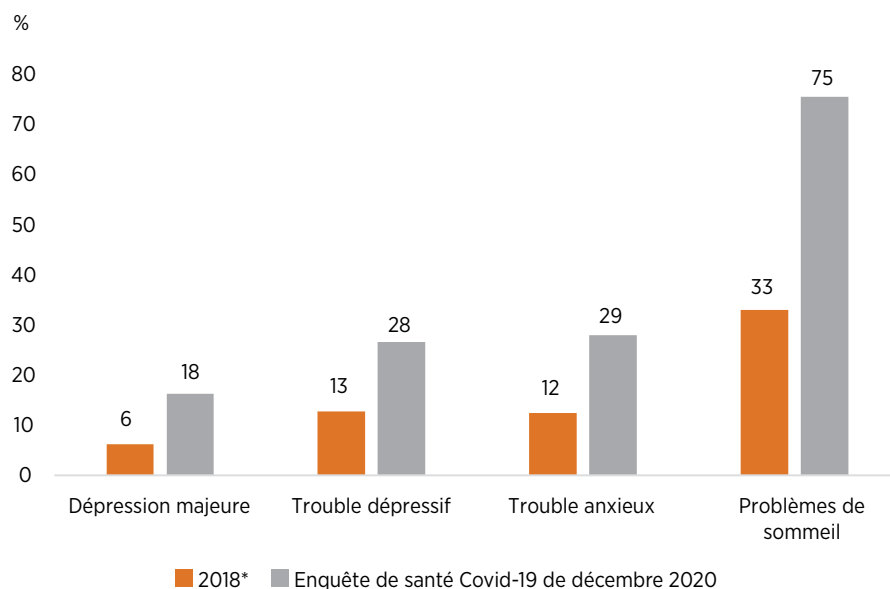
Les **deux vagues** de l'épidémie observées en 2020 présentent des caractéristiques différentes. Entre mars et juin 2020, parmi les 1 500 décès du Covid-19 ayant eu lieu sur le territoire de la Région bruxelloise, 44 % sont survenus en maison de repos et 56 % à l'hôpital.

Figure 10 : Nombre total de patients Covid-19 confirmés en laboratoire hospitalisés en unité de soins intensifs, à Bruxelles, entre le début de l'épidémie et le 2 mai 2021



Source : Sciensano.

Figure 11 : Pourcentage de la population avec certains problèmes de santé mentale, 2018* et décembre 2020, Région bruxelloise



* Les problèmes de sommeil ne figurent pas dans l'Enquête de Santé de 2018, le chiffre repris pour cet indicateur est celui issu de l'Enquête de Santé de 2013.

Source : Sciensano, Enquête de Santé Covid-19, décembre 2020 ; Enquête de Santé 2018 et 2013.

Pour la période septembre-décembre 2020, parmi le millier de décès du Covid-19 enregistrés sur le territoire bruxellois, 22 % ont eu lieu en maison de repos et 77,5 % à l'hôpital¹. Au cours de l'année 2020, la Région bruxelloise a connu une **surmortalité** de 127 % en mars-avril et de 58 % en octobre-novembre. Sur l'ensemble de l'année 2020, le nombre de décès a augmenté de 23 % en Région bruxelloise par rapport à la moyenne des années 2017 à 2019. C'est la commune de Berchem-Sainte-Agathe qui indique la surmortalité la plus importante.

Au-delà de l'impact majeur sur la santé des personnes directement touchées par la maladie, l'épidémie de Covid-19, ainsi que les mesures de restriction mises en place pour y faire face, ont également d'**autres conséquences sur la santé** de la population en général, notamment de par les conditions de vie des personnes ou le recours aux soins pour d'autres pathologies (de nombreuses personnes ayant **reporté** leurs soins). L'impact sur la **santé mentale** de la population est également particulièrement important. Selon l'enquête de Sciensano menée en décembre 2020, les dépressions majeures touchent 18 % de la population à cette période (contre 6 % en 2018) et les troubles du sommeil, 75 % de la population (contre 33 % en 2013) (cf. figure 11). Les jeunes sont particulièrement touchés par les problèmes de santé mentale, de même que les personnes en difficulté socioéconomique.

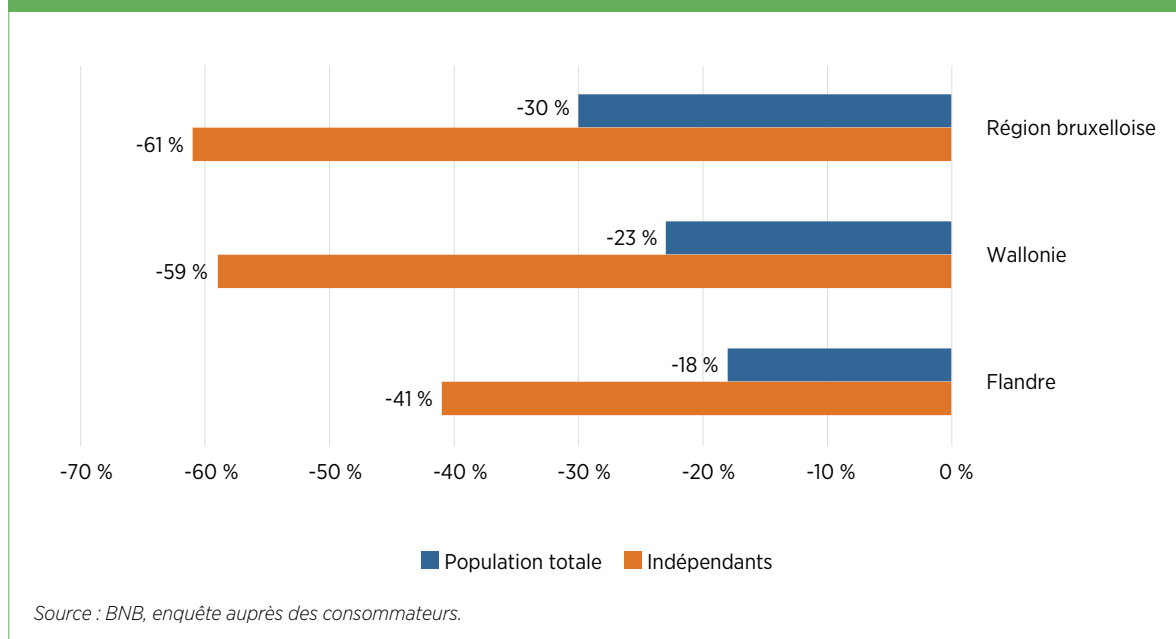
Impact sociaux

Sur la base de l'enquête mensuelle auprès des consommateurs, 30 % des Bruxellois déclarent avoir subi une perte de revenu en mars 2021. Les indépendants souffrent tout particulièrement de la crise : en Région bruxelloise, pas moins de 61 % des indépendants déclarent une détérioration de leur situation financière en mars 2021 (cf. figure 12). Ces proportions sont supérieures à celles enregistrées dans les deux autres régions.

La crise a impacté de façon différente la population en Région bruxelloise, selon la situation des personnes vis-à-vis de l'emploi, leurs ressources disponibles (notamment le fait d'avoir un coussin d'épargne), leur accès ou non au système de protection sociale, leurs conditions de logements, leur âge, leur situation familiale et sociale, etc.

De manière générale, **les inégalités sociales de départ se sont amplifiées** pendant la crise. À titre illustratif, au niveau des **ressources financières**, à l'échelle de la Belgique, le taux d'épargne des particuliers (en % du revenu disponible) a - globalement - presque doublé en 2020, tandis que dans le même temps, une grande part de la population a subi des pertes de revenus (cf. figure 12), épuisant parfois leur coussin d'épargne éventuel ou se trouvant en situation de surendettement suite à l'impossibilité de payer leurs factures pour

Figure 12 : Proportion de personnes ayant subi une perte de revenus suite à la crise du Covid-19, ensemble des répondants et indépendants, par région, mars 2021



1. Rappelons que les décès Covid-19 sont classés en fonction du lieu de survenue de décès et non en fonction du lieu de résidence de la personne décédée. Ceci implique tout d'abord que les résidents en maisons de repos décédés à l'hôpital sont comptabilisés comme « décès à l'hôpital ». De plus, il peut y avoir des décès Covid-19 survenus à Bruxelles qui ne concernent pas des Bruxellois.

répondre à leurs besoins de base. La proportion de la population bruxelloise ne disposant pas de coussin d'épargne pour couvrir ne fusse qu'un mois ses dépenses nécessaires (loyer, achats, etc.) et assurer sa subsistance est estimée entre 10 % et 20 % au cours de l'année 2020 et début 2021.

Des **mesures** spécifiques ou des adaptations de mesures existantes ont été mises en place dans le cadre de la crise, notamment en termes de protection sociale. Deux mesures phares ont été utilisées (et adaptées dans le cadre de la crise) afin de limiter les pertes d'emploi et assurer une protection aux personnes qui n'ont pu exercer leur activité pendant la crise : le **chômage temporaire** pour les travailleurs salariés et le droit passerelle pour les travailleurs indépendants. Le pic du nombre de travailleurs dans ces situations a été atteint en avril 2020 (lors du premier confinement) : en Région bruxelloise, 92 390 travailleurs étaient en chômage temporaire et 48 829 indépendants ont perçu le **droit passerelle**. En janvier 2021, 36 832 travailleurs étaient encore en chômage temporaire et en décembre 2020, 14 902 indépendants percevaient le droit passerelle. En moyenne sur l'année 2020, 16 % des salariés ont été en chômage temporaire et 22 % des indépendants ont perçu le droit passerelle (des proportions plus élevées que dans les deux autres régions).

Si la plupart de ces personnes ont connu une baisse de leur niveau de vie, le problème le plus aigu réside au niveau des personnes - nombreuses dans la Région - qui **passent entre les mailles du filet de protection** de la sécurité sociale. C'est le cas de certains indépendants, de nombreux artistes, de travailleurs précaires, d'étudiants, des travailleurs au noir et des personnes sans-abri et sans papiers. Les personnes qui n'entrent pas dans les conditions d'accès au chômage temporaire ou au droit passerelle sont, en outre, souvent également privées des nombreuses aides de crise qui sont conditionnées à ces statuts.

En outre, malgré ces mesures temporaires, des **pertes d'emploi** ont eu lieu, comme l'indique l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits chez Actiris, qui a crû de +6 % entre mai 2020 et février 2021. Cette augmentation est toutefois « artificiellement » contenue du fait d'une **chute marquée du nombre d'utilisateurs du CPAS inscrits chez Actiris** au cours de la crise.

Les demandes auprès de nombreux services sociaux sont en croissance suite à l'appauvrissement d'une partie importante de la population. Entre autres, **les demandes auprès des CPAS augmentent** : entre janvier et novembre 2020, le nombre de personnes percevant le RIS a crû de près de 9 % en Région bruxelloise, contre -0,2 % et +1,5 % les deux années précédentes au cours

Figure 13 : Évolution du nombre de bénéficiaires du RIS en Région bruxelloise, janvier-novembre 2018, 2019, 2020

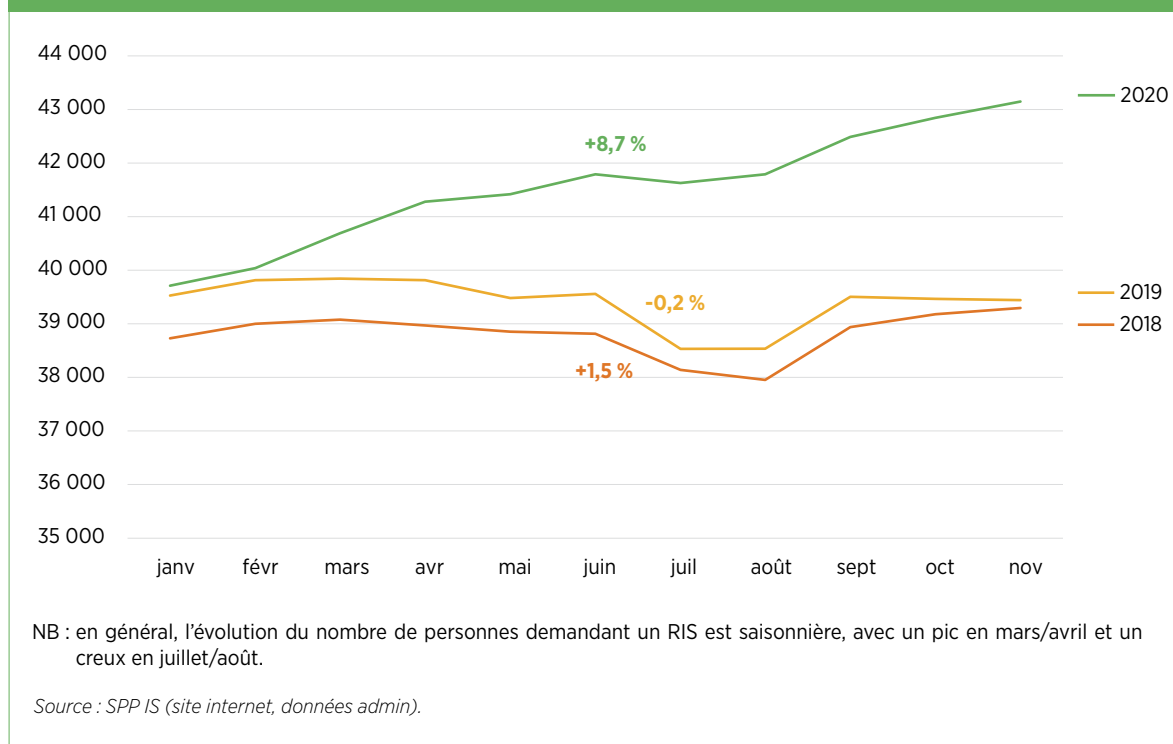
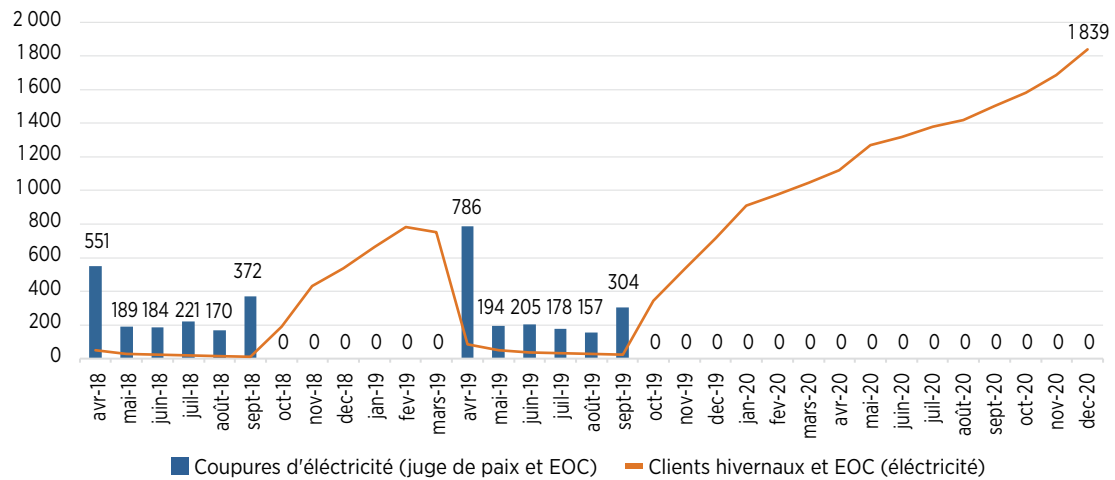


Figure 14 : Evolution mensuelle du nombre de clients « hivernaux » et « End of Contract » (EOC) pour l'électricité, et des coupures d'électricité, avril 2018-décembre 2020



Source : Brugel (2021).

NB: Etant donné que la plupart des clients hivernaux pour le gaz le sont aussi pour l'électricité, au minimum 1 839 ménages (chiffre de décembre 2020, mais qui dépasse les 2 000 début 2021) sont concernés par une menace de coupure d'électricité assortie le plus souvent d'une coupure de gaz lors de la fin du moratoire (au 31 mai 2021 au moment de la présente rédaction).

de la même période (› figure 13). Cette augmentation a été plus importante en Région bruxelloise que dans les deux autres régions.

La baisse des revenus subie par une partie de la population, en particulier parmi les personnes moins favorisées, augmente les risques d'accumulation des reports de paiement et de **surenndettement**, notamment en termes d'arriérés de loyer (et donc de risque d'expulsions), de dettes énergétiques (et donc de risques de coupures de courant) et de factures d'eau. La fin du moratoire sur les **expulsions** domiciliaires laisse présager un rythme d'expulsions effectives plus élevé par rapport aux chiffres des années d'avant crise. Enfin, la fin du moratoire sur les **coupures de gaz et d'électricité** pourraient également impacter environ 2 000 ménages en Région bruxelloise (› figure 14).

Les effets sociaux de la crise ne se limitent pas aux impacts sur les revenus, le surendettement et la situation vis-à-vis du marché de l'emploi.

Les mesures de confinement ont également révélé de façon d'autant plus criante les **inégalités en termes de situation de logement et de cadre de vie**. L'adéquation du logement aux besoins des ménages a été déterminante en termes de vécu de cette situation inédite. Les conditions de confinement sont particulièrement défavorables dans les quartiers pauvres, denses, sans espace vert à proximité, sans jardin, dans des logements sou-

vent surpeuplés. En outre, l'absence de logement a encore amplifié les difficultés rencontrées par les personnes sans-abri dans ce contexte. Le soir du 9 novembre 2020, 5 313 personnes sans abri et mal logées ont été dénombrées dans le cadre du recensement de Bruss'help.

Pour les enfants et les jeunes, les périodes de **suspension des cours et des activités dans les écoles et l'enseignement à distance** ont eu des impacts majeurs en particulier pour les jeunes issus de milieux défavorisés. Les inégalités de départ se sont, là encore, amplifiées dans le cadre de la crise ; entre d'une part les enfants/adolescents/jeunes adultes ayant la possibilité de se former à distance dans de bonnes conditions, et d'autre part ceux pour lesquels c'était plus difficile - du fait du contexte familial, de la possibilité ou non d'avoir un ordinateur à la maison (fracture numérique), des conditions de logements, etc. Certains élèves sont même sortis des radars.

De manière générale, que ce soit dans le cadre de l'enseignement, de l'activation des droits sociaux ou de la participation sociale, la crise a fortement renforcé le processus de **dématérialisation** des services publics et privés aux personnes et, en conséquence, les problèmes liés à la fracture numérique. L'émergence rapide du « tout en ligne » a impliqué une nécessité d'accès et de maîtrise des technologies numériques dans tous les domaines, que ça soit pour travailler, accéder à ses droits, obtenir de l'information, étudier, développer

sa vie sociale. En particulier, la digitalisation des services essentiels a amplifié la fracture numérique, c'est-à-dire les inégalités d'accès aux technologies, tant en termes d'accès aux outils (ordinateur, connexion internet...) que de la maîtrise des usages attendus de ceux-ci. Il s'agit d'un facteur qui risque ainsi d'amplifier l'exclusion sociale et le non-recours aux droits sociaux, des phénomènes importants dans la Région, en particulier en ces temps de crise.

En conclusion, la crise du Covid-19 et les mesures de restrictions prises ont des impacts sociaux majeurs sur la population, et en particulier la population déjà en précarité. Les inégalités sociales dans différents domaines de la vie s'en trouvent renforcées. Or, la Région bruxelloise, en comparaison avec les deux autres régions, est caractérisée au départ par un niveau de pauvreté élevé et des inégalités plus importantes. Il semblerait, au vu des indicateurs présentés dans ce Baromètre, que l'écart social de la Région bruxelloise avec la Flandre et la Wallonie pourrait encore se creuser suite à la crise, laissant place à de nombreux défis impliquant tous les niveaux de pouvoirs et de compétences. L'impact de la crise à moyen et long termes dépendra de nombreux paramètres (reprise économique, mesures mises en place, évolution de la situation sanitaire, etc.), de nature difficilement prévisible, comme nous l'a montré cette année 2020, si particulière.



Baromètre social Résumé 2020

Le Baromètre social est la partie quantitative du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. Outre les indicateurs de contexte démographique, le Baromètre reprend des indicateurs de pauvreté des Bruxellois en relation avec différents domaines de la vie : le revenu, le travail, l'éducation, la santé, le logement et la participation sociale.

Le Baromètre paraît annuellement et permet ainsi de suivre dans le temps la situation socio-économique des Bruxellois. Cette édition 2020 du Baromètre comprend un focus sur l'impact de la crise du Covid-19 sur la population bruxelloise au regard des différents domaines de la vie abordés dans la publication.

www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/accueil

Ce document est également disponible en néerlandais.

Dit document is ook in het Nederlands beschikbaar onder de titel:
'Welzijnsbarometer. Brussels Armoederapport 2020'